

L'an deux mille vingt-trois, le sept-décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 10h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 7	15
Total des voix : 17		
Date de convocation		
	24/11/2023	

Délibération  
n°23\_12\_B9\_09

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

**Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

6 Porteurs d'1 voix : **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Jacques ESPITALIER** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Arlette RUIZ** ; **Antoine FAURE** (Aups) à **Romaine COLIN**

1 Porteur de 3 voix : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à **Bernard CLAP**

Etude hydraulique et géomorphologique complémentaire sur les aléas inondation & torrentiel

Budget GEMAPI

De nombreuses études existent sur la définition de l'aléa inondation sur le bassin versant du Verdon comme l'atteste la bibliographie du diagnostic du Programme d'Etudes préalables. Ces études sont diverses (PPR, définition des conditions de survenance d'un évènement passé, définition de solutions à un problème d'inondation identifié, études en lien avec un aménagement prévu, études sur les digues, études sur l'hydromorphologie...) mais aucune étude globale n'existe à l'échelle du bassin versant du Verdon. De plus la connaissance du risque à l'échelle du bassin versant reste incomplète et inhomogène. L'élaboration du PAPI Travaux nécessite donc un diagnostic approfondi en la matière.

Les objectifs de cette étude sont multiples :

- Permettre à partir de la définition d'enveloppes de crues pour trois niveaux d'aléas de préciser le diagnostic du risque inondation à l'échelle du bassin versant ;
- Rendre homogène autant que possible la connaissance à l'échelle du bassin versant du Verdon ;
- Préciser le besoin en termes de surveillance et prévision des crues ;
- Alimenter la réflexion autour de la préparation à la gestion de crise ;
- Préciser le besoin en termes de réduction de la vulnérabilité ;
- De porter à la connaissance des services instructeurs des documents d'urbanisme : le zonage et le niveau d'aléa des crues caractéristiques.

Cette opération s'inscrit dans le plan d'action du Programme d'Etudes Préalables du PAPI Verdon (Programme d'Action pour les Prévention des Inondations). C'est l'action 1.1. intitulée « Etude hydraulique et géomorphologique complémentaire sur les aléas inondations & torrentiel ».

Cette étude contient :

- Une analyse hydrologique pour définir quels débits de crues caractéristiques considérer pour les cours d'eau à étudier, et par secteur ;
- Une analyse historique des enveloppes de crues passées et des éventuels dégâts liés ;
- Une actualisation de l'Atlas des zones inondables (données DREAL) sur le bassin versant du Verdon via la méthode hydrogéomorphologique (couplage photo-interprétation et observation terrain) ;
- Des modélisations hydrauliques sur des secteurs choisis et pertinents pour y caractériser plus finement les crues pour 3 niveaux d'aléa (moyen, fort, extrême) en termes de hauteurs, vitesses, durée de submersion.

La méthodologie de définition des aléas dans les PPR inondation & torrentiel pourra également utilement être mise à profit. Cette analyse du territoire pour trois niveaux d'aléas est demandée dans le cahier des charges PAPI 3 pour le dossier du PAPI Travaux.

Coût Etude TTC estimé : .....120 000 €

Subvention Etat (FPRNM – PAPI) (50 %) : .....60 000 €

Subvention Région (30%) : .....36 000 €

Autofinancement partagé entre DLVA et CCAPV (20%) : ....24 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

75\_PL-004-250401072-20231207-DEL23\_12\_B9

L'autofinancement est partagé entre la CCAPV et DLVAgglo, via la clé de répartition du volet GEMA (ce qui donne 10 390 € pour DLVA, 13 610 € pour la CCAPV). Cette participation est réglée par l'avenant à la convention de délégation du volet PI de la compétence GEMAPI.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- d'autoriser le président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- d'autoriser le président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

*Acte rendu exécutoire*

*Après transmission en Préfecture*

*Le*

*et publication le*

Pour extrait conforme



*DEL23\_12\_B9\_09*